

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 02 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 02 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Ducret, Chagnaud, Castet, Favroul, Bignoneau, Hurmic, Castaing
MM. : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer, Corcket

Procuration (s)

Mme Lacrouts à M Corcket

Absent(s) excusé(s) :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : M Hougas.

Le Conseil est ouvert à 18h30 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 26 janvier 2018 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 janvier 2018

Pour : 15 voix

Procès-verbal approuvé

Répartition des sièges au Conseil Communautaire (M le Maire)

Suite à :

- l'adhésion des communes de Cardan et d'Escoussan à la CdC Convergence Garonne
- l'évolution de la population de certaines communes

il s'est avéré nécessaire de modifier la répartition des sièges au Conseil Communautaire. Cadillac et Barsac perdent un délégué chacune, Illats gagne un délégué et les deux communes entrantes ont un délégué chacune.

Vote pour valider cette nouvelle répartition des sièges de la CdC

Pour : 13 voix

Contre : 2 voix (Mme Favroul et M Marais)

Le conseil municipal valide la nouvelle répartition des sièges de la CdC

Révision du schéma d'assainissement collectif (M le Maire)

Suite aux évolutions envisagées dans le PLU, il est nécessaire de réviser le schéma d'assainissement collectif. Un plan de ces évolutions est présenté au conseil municipal, cela concerne principalement le nord de l'allée du bord de l'eau et le sud de la RD10.

Ce nouveau schéma est à présenter au syndicat intercommunal de Langoiran pour validation (notamment vérifier que la capacité de la station d'épuration de Lestiac pourra

absorber ses évolutions). Ensuite le syndicat engagera une procédure d'enquête publique.

Vote pour la présentation de ce nouveau schéma au syndicat intercommunal de Langoiran

Pour : 15 voix

Le conseil municipal valide la présentation de ce nouveau schéma au syndicat intercommunal de Langoiran

Convention tripartite Gironde Numérique (M le Maire)

Les prestations de Gironde Numérique (syndicat mixte) concernent l'ensemble des services qui gravitent autour de la bureautique et de l'informatique (Sauvegarde sur Cloud public des bases de données de la mairie, dématérialisation des flux de l'administration, télétransmission des actes, signature comptable électronique, ...).

Une convention a été signée entre la CdC et Gironde Numérique. Cette convention engage également les communes. Les coûts sont répartis de façon suivante, 50% à la CdC et 50% aux communes au prorata de leurs populations. Pour Paillet cela représente 489,60€ annuel.

Vote pour l'adhésion à cette convention tripartite Gironde Numérique

Pour : 13 voix

Abstention : 2 voix (Mme Favroul et M Marais)

Le conseil municipal valide l'adhésion à cette convention tripartite Gironde Numérique

Validation du statut du RPI (M le Maire)

Les statuts du RPI n'ont pas été validés par la préfecture pour une omission dans la répartition des charges. Dans l'article 8 du statut, doivent apparaître la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement. Dans la première version il manquait les charges d'investissement.

Dans la nouvelle rédaction du chapitre 8, il est rajouté :

- Pour les dépenses d'investissement : a hauteur de 95% incombant à la commune du lieu d'investissement et à hauteur de 5% incombant à l'autre commune.

Vote pour valider cette nouvelle rédaction de l'article 8

Pour : 13 voix

Contre : 2 voix (Mme Favroul et M Marais)

Le conseil municipal valide cette nouvelle rédaction de l'article 8 du statut du RPI

Monsieur Marais demande si les présidents de parents d'élèves de Paillet et Lestiac peuvent siéger au Syndic du RPI.

Monsieur le maire répond que seuls les élus des deux communes siégeront au syndic mais que les parents d'élèves pourront continuer à être associés dans le cadre du comité de pilotage en place.

Reprise d'emprunt pour le tracteur de la CdC de l'Artolie (M le Maire)

A la dissolution de la CdC de l'Artolie, cette dernière a rétrocédé un tracteur à la commune de Paillet. La CdC a payé les quatre premières annuités (sur un emprunt de 32 000€) et il reste 6 400€ à payer. Cette somme est à rembourser par la commune de Paillet.

Cet emprunt avait été contracté par la CdC de l'Artolie auprès du Crédit Agricole. Ce dernier demande une délibération afin que la commune prenne à sa charge le solde de la somme empruntée.

Vote pour valider cette demande du Crédit Agricole pour la reprise d'emprunt

Pour : 15 voix

Le conseil municipal valide la demande du Crédit Agricole

Travaux jeunes vacances (M Corcket)

Ce dispositif existe sur le plan national et contribue aux politiques d'insertion sociale et de développement de la citoyenneté des jeunes en les impliquant dans l'amélioration de leur cadre de vie et en valorisant leur action par une rémunération dite d'« argent de poche ».

Il consiste à proposer aux jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans non révolus la réalisation de travaux ou de petits chantiers de proximité sur le territoire de la commune, tels que nettoyage de massifs, nettoyage et désherbage de trottoirs, peinture, entretien de locaux..., moyennant une rémunération en argent liquide ou virement.

Les sommes versées en contrepartie de leur activité sont considérées comme des gratifications et sont exclues de toutes cotisations et contributions sociales si leur montant n'excède pas 15 € par chantier et par jeune.

Chaque chantier dure 3h30 avec une pause de 30 minutes et est rémunérée 15 €.

Chaque jeune peut effectuer au maximum 20 chantiers par an.

Ce dispositif pourrait être mis en place lors de chaque période de vacances scolaires. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal du service concerné.

Une évaluation de cette opération sera faite un an après sa mise en route.

Vote pour adopter le principe de mise en place du dispositif « argent de poche » sur la commune.

Pour : 14 voix

Abstention : 1 voix (M Schaeffer)

Le conseil municipal adopte le principe « argent de poche »

Convention fleurissement de la commune (M Corcket)

Pour améliorer notre cadre de vie, la Commune de Paillet propose d'accompagner les projets de fleurissement et de végétalisation de l'espace public venant de ses concitoyens. Ces projets participatifs de fleurissement pourront recevoir le soutien technique et matériel de la Commune, à condition toutefois que le porteur de projet de

fleurissement respecte un certain nombre de points énuméré dans une convention bipartite (concitoyen / commune).

Des secteurs (visibles et utilisables) ont été identifiés pour cette opération :

- Avenue du Chêne vert en face de la salle de sport
- La cote de Bourbon le long du clos (pieds de mur)
- Le haut de la rue Guiraude
- Place du port
- Avenue du Chêne vert entrée nord

Nathalie Chagnaud et Bernard Reynaud vont travailler sur la définition de ces secteurs.

Vote pour mettre en œuvre cette convention fleurissement de la commune

Pour : 15 voix

Le conseil municipal adopte la mise en œuvre cette convention

Financement future salle polyvalente (Mme Castet)

En tenant compte des subventions, la commune à besoin d'emprunter 730 000€ pour pouvoir réaliser les travaux de la nouvelle salle polyvalente.

Mme Castet a contacté différents organismes financiers. Un tableau présentant les différentes possibilités d'emprunts est présenté au conseil municipal. Il en ressort que la meilleure proposition est celle du Crédit Agricole, avec un prêt à 1,74 % sur 25 ans..

Mme Castet présente également un tableau qui permet de visualiser l'impact de cet emprunt sur l'évolution des annuités de la commune. Après comparaison avec les années antérieures, Mme Castet estime que notre dette restera raisonnable.

Vote pour permettre à M le Maire de contracter cet emprunt de 730 000 € auprès du Crédit Agricole

Pour : 12 voix

Contre : 2 voix (Mme Favroul et M Marais)

Abstention : 1 voix (Mme Hurmic)

Le conseil municipal autorise M le Maire à contracter cet emprunt de 730 000 € auprès du Crédit Agricole

Informations et questions diverses

Café de la liberté (M le Maire)

Ouverture le 21 mars

Haricot pour ralentissement routier à l'entrée sud (M Schaeffer)

Les véhicules roulent dessus et le détériore. Il ne remplit pas son rôle de ralentisseur. M Schaeffer pense que la commune devrait étudier une solution pour lui redonner son rôle de ralentisseur.

Nettoyage de l'Artolie (M Schaeffer)

Avant de demander au riverain de l'Artolie de nettoyer leurs berges, M Schaeffer souhaite que la commune nettoie les berges qui sont de sa responsabilité.

Recensement (M Hougas)

Le recensement est terminé depuis le 17 février.

Les chiffres (avant ajustement de L'INSEE) sont les suivants :

- Nombre d'habitants 1202 (en 2013 le nombre était de 1224)
- Logements vacants : 57 (en 2013 le nombre était de 36)
- Taux des réponses par Internet : 50%

Plan « Très haut débit Internet partout en Gironde » (M Hougas)

- Un plan sur 6 ans (jusqu'en 2023)
- 410 000 foyers et entreprises raccordés (hors métropole Bordelaise et Libourne)
- Une délégation de service public a été attribuée au groupe Orange par le Comité syndical de Gironde Numérique pour une durée de 25 ans. Les travaux seront réalisés par Orange sous contrôle de Gironde Numérique.
- Investissement de 669 millions €
 - ✓ 115 millions € par le département, la région, l'état, l'Europe et les CdC
 - ✓ le reste correspondant aux recettes commerciales liées à l'exploitation par Orange sur 25 ans du réseau public.

Opération Cocon 33 d'isolement des combles (M Hougas)

L'attribution du marché départemental se fera en septembre 2018, les travaux s'étaleront de l'automne 2018 à l'été 2019.

La Croix-Rouge française (M Hougas)

La Croix-Rouge française va entreprendre une campagne de sensibilisation sur ses missions d'intérêt généra en porte à porte à Paillet du 26 mars 2018 au 21 avril 2018, à raison de 3 jours maximum sur cette période (une information plus complète est sur le site de la mairie)

Séance clôturée à 20h